

Coronavirus COVID-19

Quel masque ? Pour qui ? Dans quelle situation ?

Version au 6 mars 2020

Qui porte un masque chirurgical?



- ▶ Personne, **soignant ou patient**, présentant des signes d'infection respiratoire : toux, rhume, syndrome grippal, avec ou sans fièvre...

NB : Les personnels sont vigilants pour s'assurer que tout patient qui présente des signes d'infection respiratoire porte un masque chirurgical.

- ▶ Personnels prenant en charge un patient qui présente des signes d'infection respiratoire, y compris les cas confirmés COVID-19.
- ▶ Personnels d'accueil en contact direct et rapproché des patients en l'absence de vitre de protection (entrée de l'hôpital, agents de la Gestion Administrative des Patients, services d'urgences, accueil des consultations, des HDJ et des services d'hospitalisation...)
- ▶ Personnels identifiés comme contact d'un cas confirmé COVID-19 (dans les 14 jours qui suivent le dernier contact avec le cas), ou revenant d'une zone à risque. (Cf. annexe 1)
- ▶ Personnels réalisant des actes en grande proximité avec la sphère ORL des patients : soins bucco-dentaires, examen ophtalmologique, examen ORL...
- ▶ Au cas par cas et en lien avec le service de santé au travail, personnels ayant une pathologie chronique.
- ▶ Patients immunodéprimés lors de consultations, HDJ ou déplacements dans l'hôpital.

Qui porte un masque FFP2?



Vérifier l'étanchéité : réaliser un fit-check

- ▶ Personnels réalisant des manœuvres respiratoires à risque (exemple : prélèvement naso-pharyngé à la recherche de COVID-19, intubation, aspiration trachéale, VNI...) à des patients confirmés COVID-19 ou cas possibles, notamment ceux présentant une détresse respiratoire aigüe non expliquée.
- ▶ Personnels travaillant en contact d'un patient en précautions « Air » : tuberculose, rougeole, varicelle.

Dans toutes les situations

- ▶ Ne pas toucher le masque une fois en place. Réaliser une FHA des mains avant la pose et après le retrait ;
- ▶ Désinfection des mains par friction hydro-alcoolique, avant et après chaque contact avec un patient ;
- ▶ Port de lunettes pour tout soin avec risque de projection oculaire de liquides biologiques ;
- ▶ Port de gants pour tout risque de contact avec des liquides biologiques et FHA dès le retrait des gants.

Textes de référence

- ▶ Avis SF2H relatif aux indications du port des masques chirurgicaux et des appareils de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé du 4 mars 2020
- ▶ Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : air ou gouttelettes. SF2H 2013.
- ▶ AVIS N° 2018-01/SF2H du 23 mars 2018 relatif au choix et à l'utilisation adaptée d'un appareil de protection respiratoire. SF2H 2018.
- ▶ Rational use of personal protective equipment for coronavirus disease 2019 (COVID-19). Interim guidance. OMS, 27 February 2020.

REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
SOUYRI Valérie Service de Prévention du Risque Infectieux- Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date de rédaction : 06 Mars 2020	Dr. FOURNIER Sandra Service de Prévention du Risque Infectieux-Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date de validation : 06 Mars 2020	Christine GUERI Directrice département Qualité Partenariat Patient-Siège APHP <i>Signature sur l'original papier</i> Date d'approbation : 06 Mars 2020
Destinataires :	<i>Equipes Opérationnelles d'Hygiène, Présidents de CLIN, Directeurs Qualité</i>	